



## ACTUALITÉ : LES CHANTIERS DE LA JUSTICE

Madame Nicole BELLOUBET, ministre de la Justice, garde des Sceaux, a reçu cette semaine les rapports des cinq chantiers de la justice commandés par le Gouvernement en octobre 2017 et dont l'objectif est de « transformer en profondeur la Justice ».

Ces cinq rapports, élaborés à partir d'une méthode consultative et constitutive de propositions, portent sur :

- La transformation numérique,
- L'amélioration et la simplification de la procédure pénale,
- L'amélioration et la simplification de la procédure civile,
- L'adaptation de l'organisation judiciaire,
- Le sens et l'efficacité des peines.

La restitution des travaux effectués par les auteurs de ces cinq rapports peut être consultée sur le lien : [www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/restitution-des-chantiers-de-la-justice-31181.html](http://www.justice.gouv.fr/la-garde-des-sceaux-10016/restitution-des-chantiers-de-la-justice-31181.html)

Le rapport consacré plus particulièrement à l'amélioration et la simplification de la procédure civile confié à Madame le Président Frédérique AGOSTINI et Monsieur le Professeur Nicolas MOLFESSIS est consultable in extenso sur le lien suivant : [www.justice.gouv.fr/publication/chantiers\\_justice/Chantiers\\_justice\\_Livret\\_03.pdf](http://www.justice.gouv.fr/publication/chantiers_justice/Chantiers_justice_Livret_03.pdf)

Ce rapport reprend à son compte de nombreuses propositions faites par notre association dans le cadre de la consultation (représentation obligatoire, procédure écrite, place de l'oralité, traitement des fins de non-recevoir, procédure de mise en état conventionnelle, financement du procès et moyens de la justice etc.).

Les conclusions de chacun de ces rapports donneront lieu au printemps 2018 à la formulation du projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022 et à des projets de loi de simplification de la procédure pénale et civile.

Muriel CADIOU  
Président de l'Association  
DROIT & PROCÉDURE